

L'IA: notre affaire à toutes et tous

DATA MINING

DEEP LEARNING

RAPPORT SOCIAL



NÉGOCIATIONS PSC



LIVRET A





© Zerbor - stock.adobe.com // CGT Finances

NE JAMAIS OUBLIER.

L'histoire ne se répète jamais mais elle éclaire notre présent et notre avenir. La préservation de la mémoire du mouvement social est un devoir essentiel de notre activité syndicale, se pencher sur notre passé, c'est prendre soin de notre avenir.

Le 11 septembre 1973, il y a 50 ans, à Santiago du Chili, le gouvernement démocratiquement élu de Salvador Allende était renversé par un coup d'État militaire mené par Augusto Pinochet avec l'aide de la CIA. Cet événement tragique de l'histoire du Chili peut facilement faire résonance avec le sentiment de découragement qui peut nous envahir aujourd'hui quand nous constatons que le monde s'éloigne un peu plus chaque jour des valeurs cardinales de notre organisation syndicale. Montée en puissance des idées fascistes, du recours à la violence, de l'exploitation des masses et de notre environnement...

Voici quelques extraits du dernier discours de Salvador Allende, lueur d'espoir et de révolte, nous devons faire en sorte qu'elle ne s'éteigne jamais.

« Je paierai de ma vie la défense des principes qui sont chers à cette patrie. La honte tombera sur ceux qui ont trahi leurs convictions,



manqué à leur propre parole et se sont tournés vers la doctrine des forces armées. Le peuple doit être vigilant, il ne doit pas se laisser provoquer, ni massacer mais il doit défendre ses acquis.

Je vous appelle pour vous dire de garder l'espoir. L'Histoire ne s'arrête pas ni avec la répression, ni avec le crime. C'est une étape à franchir, un moment difficile. Il est possible qu'ils nous écrasent mais l'avenir appartient au peuple, aux travailleurs. L'humanité avance vers la conquête d'une vie meilleure.

Avec l'aide étrangère, ils espèrent reconquérir le pouvoir afin de continuer à défendre leurs propriétés et leurs priviléges.

Je m'adresse à la jeunesse, à ceux qui ont chanté et ont transmis leur gaieté et leur esprit de lutte. Je m'adresse aux chiliens,

ouvriers, paysans, intellectuels, à tous ceux qui seront persécutés parce que dans notre pays le fascisme est présent déjà depuis un moment.

Ils vont sûrement faire taire radio Magallanes et vous ne pourrez plus entendre le son métallique de ma voix tranquille. Peu importe, ... le peuple doit se défendre et non pas se sacrifier, il ne doit pas se laisser exterminer et se laisser humilier.

Travailleurs : j'ai confiance au Chili et à son destin. D'autres hommes espèrent plutôt le moment gris et amer où la trahison s'imposerait. Allez de l'avant sachant que bientôt s'ouvriront de grandes avenues où passera l'homme libre pour construire une société meilleure.»

SOMMAIRE :

- 03 • Négociations PSC
- 04 • Rapport social unique
- 05 • Dollar
- 06 • Livret A
- 07 • Dossier : intelligence artificielle
- 11 • La dette
- 13 • Formation
- 14 • Monnaie & médailles et Tripode
- 15 • Congrès INSEE



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : contact@cgtfinances.fr
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €



Négociations PSC en Santé réunion du 29.11.2023

La Fédération des Finances CGT, comme décidé lors de ses instances fédérales, n'a pas signé l'accord de méthode (voir communiqué). Pour autant, libre de notre parole parce que non signataire, la direction fédérale a fait le choix à l'unanimité de participer à cette négociation qui devrait se terminer en avril 2024.

En préambule, le secrétariat général de Bercy nous annonce que le référencement actuel avec la MGEFI continuera jusqu'au 30 juin 2024. Un avenant complètera jusqu'à la mise en place de la nouvelle couverture santé.

La CGT mettra tout en œuvre pour négocier le couplage santé/prévoyance et pour revenir systématiquement vers ses instances de décisions.

Cette séance avait 2 points à l'ordre du jour : les options au panier de soins et le fond de solidarité pour les retraités.

BERCY A TRAVAILLÉ SUR UNE HYPOTHÈSE DE 3 OPTIONS EN SANTÉ.

Pour la CGT, l'option 1, avec participation de l'employeur doit être incluse dans le panier de soins et nous refusons toutes offres « élitistes » qui ne feraient que creuser les inégalités déjà présentes dans l'accord en santé fonction publique notamment pour les familles monoparentales qui très souvent sont des femmes seules chargées de famille.

La CGT a réitéré sa demande de tableau plus précis sur les conséquences des hypothèses proposées par Bercy sur le montant des cotisations par agents actifs et retraités.

Selon nos analyses, nous pouvons déjà dire que la cotisation de base (panier de soins FP) dépassera largement les 60

euros par agent actif et retraité, ainsi que pour les enfants au delà de 21 ans.

FOND DE SOLIDARITÉ POUR LES RETRAITÉS QUI À CE JOUR DEVRAIT ÊTRE FINANCÉ PAR 2% DES COTISATIONS DES ACTIFS.

Pour rappel la cotisation sera plafonnée jusqu'à 175% par rapport à celle des actifs dans les 5 ans pour les moins de 75 ans. Les mutuelles de la fonction publique nous alertent déjà sur la fragilité de ce modèle économique impliquant une explosion des plafonds négociés.

La CGT a interpellé la SG de Bercy sur la responsabilité sociale, en tant qu'employeur, de l'État vis-à-vis des retraités. Le ministère doit participer directement à la prise en charge de leur cotisation et abonder très significativement ce fond de solidarité qui aujourd'hui est uniquement financé par les actifs. Il nous a été répondu que la solidarité indirecte existait déjà à travers la participation de l'employeur à la cotisation des actifs !

La situation des retraités à faibles revenus pourrait être néanmoins réfléchie avec une modulation de l'attribution de ce fond permettant une légère minoration de leur cotisation.

Nous nous sommes faits l'écho des exigences de notre union fédérale des retraités qui prépare déjà la riposte sous toutes formes utiles.



© Jenny Sturm - stock.adobe.com // CGT Finances

Pour la CGT Finances, rien ne doit se décider sans l'implication de toutes et tous. Ne laissons pas ce dossier entre les mains de pseudo-experts, faisons en sorte d'en débattre dans toutes les instances d'ici le 9 janvier date de la prochaine réunion à Bercy.



© Al Studio - stock.adobe.com // CGT Finances



Bercy: tout va très bien, Madame la marquise!

Nous avons extrait ci-dessous, quelques données non exhaustives sur l'état de santé et la demande sociale, des récents rapports ministériels:

Les effectifs ministériels ont baissé en 7 ans de 17000 agents pour un total en 2022 de 129634 agents. Un peu plus d'une centaine de médecins officient dans notre ministère et ont constaté pour l'année 2022, 56 burn-out ou épuisements professionnels et 451 autres psychopathologies.

39 maladies ont fait l'objet de déclarations en 2022(30 en 2021) dont 5 psychopathologies. Une déclaration de Covid long a été reconnue en maladie professionnelle. Souhaitons que d'autres dossiers puissent aussi aboutir.. Sur les 5 déclarations de psychopathologies, deux concernent des syndromes post-traumatiques et deux pour épuisement professionnels.

Les services de médecine ont réalisé 60034 visites dont 31% à la demande des agents ou de l'administration : cette

proportion est en baisse par rapport à 2021, (64%) et 2020, (85%), essentiellement en rapport avec l'épidémie Covid. Ces visites à la demande concernent aussi des demandes d'aménagement de poste, de mutation, ou de situations de travail pathogènes.

Les services sociaux enregistrent une forte progression de leurs interventions. En exemple, le dispositif 2022 d'aides financières atteint son plus haut niveau avec un montant de 5,07 M€ pour 2528 bénéficiaires (10% retraités et 70% actifs B et C).

L'étude rétrospective de 2018 à 2020 est très révélatrice. Ainsi, les premiers postes d'affectations de ces aides financières qui sont en forte progression portent sur les charges courantes(alimentation, énergie, frais de santé...), le logement, et le découvert bancaire.

La demande sociale dans le domaine professionnel regroupe six thématiques au niveau des conditions de travail : sur 5416 demandes en 2021, 814 concernent un accompagnement pour retour au travail , 1489 pour conditions de travail dans les restructurations.

En 2022, ce rapport diminue avec seulement 698 demandes pour retour au travail et 1150 pour restructurations mais il faut cependant noter 1235 demandes dans le cadre de droits statutaires (titularisations, congé parental, formation, retraite, arrêts de travail).

A part ça, tout va très bien, Madame la marquise!

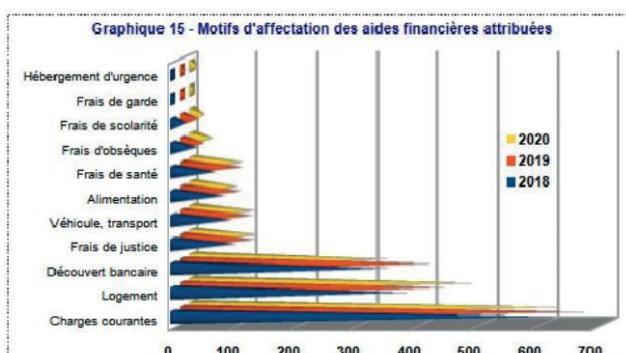


L'affectation des aides financières accordées

Les charges courantes sont le 1er poste de dépenses d'un ménage.

Elles sont en **constante augmentation** (alimentation, énergies, assurances, charges de copropriété, transport, moyens de communication, frais d'études, frais de santé).

Elles sont **de fait la première destination** des aides accordées (33 à 35 %).





La suprématie du dollar est-elle menacée ?

La réunion des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) cet été, outre la décision d'élargir cette instance à six nouveaux pays (Argentine, Égypte, Éthiopie, Arabie Saoudite, Iran, Emirats arabes unis), a également été l'occasion pour ces pays de manifester leur volonté de se libérer de l'emprise du dollar. Cela signe-t-il le début de la fin du règne de la monnaie américaine ?

On peut en douter. En effet, ce débat, n'est pas nouveau. Déjà en juin 1975, deux ans après le choc pétrolier, l'OPEC annonçait couper les liens avec le dollar américain et commencer à coter les prix du pétrole en droits de tirage spéciaux (DTS, instrument monétaire géré par le FMI). On sait ce qu'il en a été. De même en 2018, lorsque le premier contrat pétrolier a été conclu en yuan chinois, de nombreux spécialistes présentèrent cette opération comme une étape vers la dédollarisation du monde. On a vu qu'il n'en a rien été. Et surtout, lorsque l'euro a été créé, beaucoup d'observateurs y ont vu l'émergence d'un concurrent qui allait limiter l'influence du dollar. Là encore, la réalité a été quelque peu différente. Il faut dire que la BCE n'a jamais voulu faire de l'euro une monnaie internationale, ce qui aurait rendu plus difficile la conduite de sa politique monétaire.

Alors, certes, le dollar ne représente plus que 59 % des réserves de change, une certaine diversification étant intervenue au profit notamment de l'euro (20,5 %), mais il demeure la monnaie de contrepartie dans 88 % des transactions internationales. La situation peut bien sûr évoluer et la domination du dollar, qui a succédé à celle de la livre sterling, ne sera pas éternelle. Elle risque néanmoins de perdurer encore quelque temps. Pour plusieurs raisons.

La première raison est que les États-Unis sont la principale puissance économique mondiale, loin devant la Chine et l'Union européenne. Leur poids économique est renforcé par leur stratégie impérialiste (extraterritorialité de leur législation) et par leur domination militaire. Plus un pays entretient de liens militaires solides avec Washington, plus sa dépendance au dollar est avérée. C'est ce que démontre une étude de la Réserve fédérale selon laquelle les trois quarts des dollars américains sont détenus par des pays qui ont une forte relation militaire avec les États-Unis.

La deuxième raison est que la majeure partie de la dette publique des États est libellée en dollar américain. Pour la rembourser, il faut donc avoir des dollars. Cela touche l'ensemble des grandes puissances, y compris la Chine, dont les premiers prêts dans le cadre de la nouvelle route de la soie ont été effectués en dollar.

Une troisième raison tient au fait qu'aucune monnaie n'est aujourd'hui en capacité de remplacer le dollar. L'euro ne peut pas y prétendre, non seulement parce que la BCE le refuse, mais surtout parce que la structure politique de l'UE (absence de politique économique commune) ne le permet pas. Le yuan, qui constitue l'unique monnaie de réserve non occidentale, ne peut pas non plus y prétendre car elle souffre de nombreux inconvénients pour jouer un tel rôle. D'abord elle n'est

pas convertible et son accès est difficile en raison du contrôle que le gouvernement chinois exerce sur sa devise. Même la Banque de Russie, qui a essayé de favoriser le yuan, a indiqué dernièrement dans un rapport qu'il était compliqué d'en détenir en réserve. De plus, un élément clé d'une devise de réserve est la solidité financière du pays qui émet cette devise. Or, la crise immobilière que connaît actuellement la Chine ne plaide pas en sa faveur.

En conclusion, sauf évolution géopolitique difficile à prévoir, il est probable que le dollar restera encore longtemps la monnaie dominante du système monétaire international mais perdra en partie son rôle hégémonique et devra coexister avec d'autres devises avec lesquelles certains pays préféreront commercer entre eux.



© Sergey - stock.adobe.com // CGT Finances



Le Livret A, ce n'est pas l'Armement

L'épargne populaire utilisée pour l'industrie de la Défense. La CGT dit NON au choix de la guerre contre le progrès social !

Le volet dépenses de la loi de finances 2024 est passé en force avec un nouveau 49-3. Il intègre l'adoption d'un amendement parlementaire (Renaissance, Horizon, LR) qui permet le financement de l'industrie de défense par le Livret A et le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS).

Une part des ressources collectées par les établissements bancaires distribuant les deux livrets est centralisée par la Caisse des dépôts et consignations pour financer le logement social. Une autre part, environ 40 % du total et représentant plus de 200 milliards d'euros disponibles, sert au financement de la création et du développement des petites et moyennes entreprises, à la transition énergétique, à la réduction de l'empreinte climatique, à l'économie sociale et solidaire. Elle pourra maintenant servir « au financement des entreprises, notamment petites et moyennes, de l'industrie de défense française » et donc à l'économie de guerre.

Ce projet avait déjà été envisagé dans la loi de programmation militaire, cet été, mais rejeté par le Conseil Constitutionnel. Il est de la plus grande hypocrisie d'envisager une telle manœuvre.

On ne finance pas la paix en investissant dans la guerre !

Le Livret A accueille massivement la mission de service public d'accessibilité bancaire dévolue aux usagers par La Banque Postale. Il est intenable d'utiliser l'épargne des travailleurs, notamment des plus précaires, pour prendre le parti « de la guerre contre celui du tout social », au lieu de répondre aux besoins des populations.

Après la décision de gel en dessous de l'inflation du taux d'intérêt à 3% jusque 2025, c'est à nouveau un mauvais coup porté à ce placement populaire, plébiscité et reconnu pour le financement du logement social.

À l'heure où les ménages sont confrontés à une crise catastrophique du logement, de la construction à l'attribution, à l'heure où les charges locatives explosent, le gouvernement tente de s'accaparer le système d'épargne populaire et de financement du logement social.

Le rythme des constructions de logements sociaux s'est considérablement ralenti. La rénovation des passoires thermiques est loin d'être engagée à la hauteur des besoins. Avec plus de 4 millions de nos concitoyens sans logis ou mal logés, il y a urgence à construire et rénover ces logements sociaux !

Le livret A doit être prioritairement utilisé à cet effet et servir aux investissements des collectivités locales et aux enjeux de transition écologique.

Avec 55 millions d'usagers pour l'un et 25 millions pour l'autre, l'utilisation des encours du Livret A et du LDDS doit s'inscrire dans le fonctionnement d'un pôle financier public, sous contrôle notamment des usagers.

La CGT s'oppose donc fermement à ce nouveau fléchage et demande des moyens supplémentaires pour le logement social et le financement de la transition écologique.



© tamujiannu - stock.adobe.com // CGT Finances



L'IA : notre affaire à toutes et tous

Beaucoup voient dans l'Intelligence artificielle et le Big Data la promesse d'une nouvelle révolution industrielle qui bouleversera notre rapport au travail et à la connaissance. Faisant appel aux réseaux neuronaux, aux modèles mathématiques et à l'informatique, c'est grâce à l'essor récent des méthodes d'apprentissage et de classification associées au Deep learning que l'on doit la plupart des résultats actuels.

L'intelligence artificielle est un enjeu central pour comprendre le lien entre travail et société, savoir et pouvoir, émancipation et asservissement par la technique. C'est pourquoi il est nécessaire de s'emparer, en tant qu'organisation syndicale, de l'ensemble des problématiques liées à cette avancée technologique.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET MISSIONS

Bruno Lemaire, ministre de l'économie, s'exprime régulièrement dans les médias pour alerter sur la nécessité « de saisir l'opportunité que l'intelligence artificielle représente pour la France ».

Mais une opportunité pour qui ? Pour les entreprises du CAC40 ? Pour les actionnaires ? Ou bien pour les travailleurs ? Pour le progrès social ?

Présente depuis plusieurs années, dans l'espace médiatique, l'IA débarque maintenant dans nos administrations et établissements.

Au niveau fonction publique, une première expérimentation a été lancé en octobre dernier à la caisse nationale de l'assurance-vieillesse (CNAV). Les agents vont disposer d'un bouton où une IA générative va leur proposer une réponse. Ils pourront l'édition, la modifier et ensuite la publier. 1 000 agents volontaires vont être équipés et les tests seront d'ici la fin de l'année étendus aux agents des maisons France services dans leur accompagnement des usagers au guichet.

© A Bercy, le ministère a annoncé le 15

novembre dernier, le lancement d'un état des lieux au sein du ministère permettant d'apprécier les impacts de l'IA sur l'exercice des missions, sur l'évolution des compétences attendues et sur les conditions de travail des agents. Pendant ce temps les directions avancent. La DGFIP revendique déjà l'utilisation ou le développement de l'IA pour de nombreuses missions : lutte contre la fraude fiscale, chatBOT, contrôle de la dépense... beaucoup de missions impactées sans concertation de fond pour mettre ces technologies au service des agents et usagers, et non l'inverse.

Il est donc essentiel que les salarié·e·s participent à la co-construction collective des usages des outils numériques pour que les technologies numériques soient utilisées pour offrir un environnement et un cadre de travail émancipateurs, facilitant la libération de l'innovation et de la créativité et ne pas laisser l'IA piloter l'exercice des missions

Plus largement, nous avons besoin de politiques et de cadres réglementaires nationaux et internationaux pour garantir que cette technologie profite à l'humanité tout entière. L'IA doit être au service

de l'humanité et ne doit pas nuire aux libertés.

Il importe donc de maîtriser dès leur conception ces tournants technologiques pour qu'ils atteignent les objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui leur auront été démocratiquement assignés.

Réfléchissons à la création d'un service public de l'IA, mettant à disposition des citoyens et des entreprises des services d'IA sans marchandisation des données recueillies, pour émanciper le développement de l'intelligence artificielle de l'oligopole actuel, pour lui assigner des objectifs de progrès social et environnemental tout en préservant le tissu économique et notamment celui des TPE et PME.

COLLOQUE SUR L'IA À LA CGT

Le 22 novembre dernier, la CGT organisait un colloque sur l'IA autour de trois grands thèmes : le capitalisme algorithmique, quelle place de l'homme dans notre société, et l'impact de l'IA sur l'emploi. Vous pouvez retrouver l'intégralité du colloque en ligne :



<https://www.youtube.com/watch?v=f4j7iY4hbYQ>

Il y a une dizaine d'années les multinationales les mieux cotées en bourse étaient les magnats du pétrole : Exxon Mobil, PetroChina... aujourd'hui elles sont remplacées par les GAFAM : Apple, Méta, Amazon, Alphabet Inc, Microsoft. Cette « prise de pouvoir » des GAFAM est due en fait à leur capacité de stockage des données, la matière première qui fait tourner l'IA. Lorsque vous réservez vos billets d'avion, de train, vous passez commande, vous surfez sur internet, vous laissez gratuitement des données personnelles qui sont aspirées par Microsoft, Google...

L'avènement de l'IA générative telles que ChatGPT (ChatGPT signifie Chat Generative Pre-trained Transformer en anglais), génératrice de textes, Midjourney, génératrice d'images, a marqué une rupture avec son ouverture au public en 2022 et rapidement cet outil s'est fait une place de choix dans nos vies quotidiennes. ChatGPT3, c'est 175 milliards de paramètres, ChatGPT4 1000 milliards de paramètres. Cependant même

si les fonctionnalités de ChatGPT4 ouvrent de nouvelles perspectives pour l'interaction homme-machine, notamment dans l'aide aux personnes malvoyantes ou dans l'analyse de documents complexes, elle est particulièrement énergivore. L'utilisation de ChatGPT4 est l'équivalent en électricité de 640 ans d'un foyer moyen.

Avec une IA en perpétuelle évolution dans le temps grâce à l'apprentissage des réseaux de neurones, le contrôle et la régulation de l'IA devient un véritable enjeu de société.

Un autre problème, éthique celui-là, est posé aussi alors que les chercheur·euse·s, tant dans le secteur universitaire que privé, s'investissent dans la création d'une intelligence artificielle générale (IAG). Si la recherche parvient à développer une IAG également appelée IA forte, la machine aura une intelligence égale à celle des êtres humains ; elle sera autonome, aura une conscience de soi capable de résoudre des problèmes, d'apprendre et de planifier l'avenir. La régulation s'impose donc même si certains chefs d'État tels que Biden, Macron ne

veulent pas, il existe déjà un cadre fixé par l'Union Européenne, une charte dans la presse.

Enfin quel impact de l'IA sur l'emploi ? Quels emplois l'IA supplantera-t-elle ? Quel avenir du travail ?

Selon une étude de Goldman Sachs 300 millions d'emplois seraient percutés par l'IA générative qui engendrerait des gains de productivité de 7% du PIB annuel. Les fonctions les plus touchées seraient les cols blancs contrairement aux cols bleus. Cependant on constate que l'IA générative déjà employée dans les entreprises n'a pas supprimé d'emplois. Par contre selon une seconde étude, les femmes seraient les plus impactées ainsi que 80% des employés.

Les professions suivantes vont être percutées par l'IA générative : la santé, le journalisme, les avocat·e.s, notaires, les banques, analyse financière, service client, les écrivain·e.s. Cela ne se fera pas du jour au lendemain mais l'IA gagnera du terrain au travers de l'automatisation, des l'amélioration des logiciels. D'autre part de nouveaux métiers émergent

LES RÉSEAUX DE NEURONES ARTIFICIELS

Un réseau de neurones artificiel (ANN) est un modèle informatique dont la structure en couches est similaire à la structure en réseau des neurones du cerveau, avec des couches de nœuds connectés.

Il contient une couche d'entrée, une ou plusieurs couches cachées et une couche de sortie. Chaque nœud, ou neurone artificiel, se connecte à un autre et possède un poids et un seuil associés. Si la sortie d'un nœud est supérieure à la valeur de seuil spécifiée, ce nœud est activé et envoie des données à la couche suivante du réseau. Sinon, aucune donnée n'est transmise à la couche suivante du réseau. Le réseau apprend alors en ajustant ses paramètres (les poids des neurones) de façon à diminuer l'écart entre le résultat obtenu et le résultat attendu. La marge d'erreur se réduit ainsi au fil des entraînements, avec pour but, d'être capable de généraliser son apprentissage à de nouveaux cas. Les réseaux de neurones sont particulièrement bien adaptés à la reconnaissance de formes pour identifier et classer des objets ou des signaux dans les systèmes de la parole, de la vision et du contrôle. Ils peuvent également être utilisés pour la prédiction et la modélisation de séries chronologiques. Ci contre un exemple de réseau de neurones convolutif.



déjà tels que : *data scientist*, *data analyst* nécessitant des compétences étendues en maths et informatique.

L'IA est un outil et tout dépend qui l'utilise et comment il l'utilise ! Avec l'IA patronale, le management algorithmique peut remplacer les encadrants par l'IA. L'IA gestionnaire optimise les processus de production, l'IA coercitive permet de trier les CV à l'embauche. Cependant, elle se révèle utile, dans les domaines de la prédition d'accident du travail, de la maintenance, de la maintenance prédictive.

Puisqu'elle est là, en quoi peut-on en faire un point d'appui ?

- S'investir dans la régulation
- Prendre conscience du sujet
- Cœuvrer pour une IA propre
- L'IA peut permettre de lutter contre l'illettrisme
- Réduire les risques psycho sociaux
- Avec les gains de productivité et gains

de temps grâce à l'IA revendiquons la réduction du temps de travail !

GLOSSAIRE

Big Data : Mégadonnées

Machine Learning : Branche de l'intelligence artificielle qui fournit à une machine la capacité à apprendre sans être explicitement programmée dans ce but.

Deep Learning : Ensemble de méthodes d'apprentissage automatique utilisant des réseaux de neurones possédant plusieurs couches de neurones cachées pour résoudre des tâches complexes

Data Mining : Fouille de données.

Data analyst, data scientist : Le data analyst et le data scientist sont de hauts responsables de la gestion et de l'analyse de « données massives » (Big data). Le data analyst (ou data miner) n'inspecte

généralement qu'une seule source de données alors que le data scientist, de son côté, dispose d'une vue plus globale et croise les données de différentes sources dispersées. Il est expert des modèles statistiques et des mathématiques.

Apprentissage supervisé : Tâche d'apprentissage automatique consistant à apprendre une fonction de prédiction à partir d'exemples étiquetés.

Feature : caractéristique

IA générative (ou GenAI) : utilise l'IA pour créer de nouveaux contenus, comme du texte, des images, de la musique, de l'audio et des vidéos, en réponse à des invites.

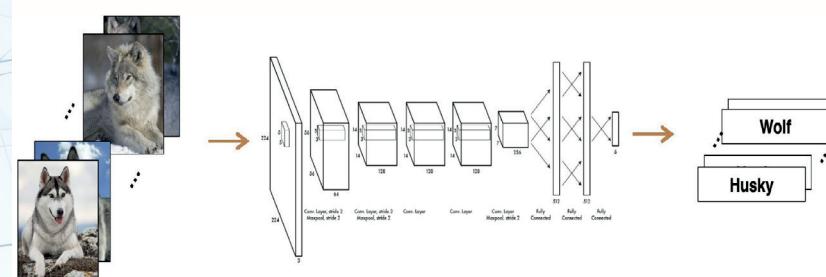
EXEMPLE : LE RÉSEAU DE NEURONES CONVOLUTIF

Entre chien et loup

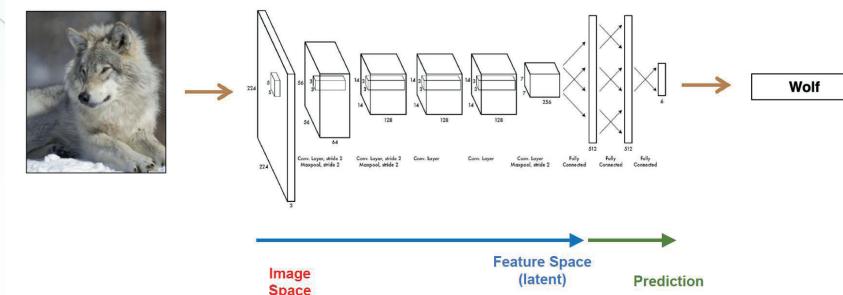
Les réseaux de neurones convolutifs (CNN) désignent une sous-catégorie de réseaux de neurones, ils ont une méthodologie similaire à celle des méthodes traditionnelles d'apprentissage supervisé : ils reçoivent des images en entrée, détectent les features de chacune d'entre elles, puis entraînent un classifieur dessus.

Après la phase d'apprentissage où le réseau calcule à partir de l'entrée une probabilité pour chaque classe ; chien, loup, il a réussi à prédire sur une image nouvelle avec une grande confiance que l'entrée était un loup.

Phase d'apprentissage



Prédiction



Source : cnrs, université de Grenoble : The « Huskies vs Wolves » example de [Ribeiro et al. 2016]



L'IA C'EST QUOI ?

Nombreux sont les gens qui voient en l'intelligence artificielle (IA) la technologie du XXI^e siècle, cependant le terme « intelligence artificielle » a été inventé par l'informaticien John McCarthy le siècle dernier. C'était à l'occasion du légendaire « projet de recherche d'été sur l'intelligence artificielle de Dartmouth », un atelier qui s'était tenu dans cette université américaine tout le long de l'été 1956. Restée méconnue de nombreuses années, elle n'est sortie de sa tour d'ivoire que récemment et un tournant s'est opéré lorsqu'en 2016 « la machine » AlphaGo, construite par des ingénieurs de DeepMind l'a emporté contre Lee Sedol lors d'un tournoi de go en 5 manches.

Au cours des dix dernières années, l'IA a battu des champions humains au jeu de go, au poker, aux échecs. Elle a supplanté les humains en reconnaissance vocale et des objets. Elle est capable de réussir des examens à l'université. Elle va gagner presque tout les secteurs d'activité à partir de 2010 les applications et sites web, la publicité, l'e-commerce, les réseaux sociaux, la santé, les services publics et financiers, la sécurité, les maisons intelligentes, les villes intelligentes, l'agriculture, l'industrie robotique, les véhicules autonomes.

L'Intelligence Artificielle (IA) est généralement définie comme l'ensemble des théories et des techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence. Ce domaine regroupe donc un ensemble de concepts et de technologies, notamment numériques faisant appel à la neurobiologie informatique (réseaux neuronaux), à la logique mathématique et à l'informatique. Les méthodes développées visent à résoudre des problèmes à forte complexité logique ou algorithmique.

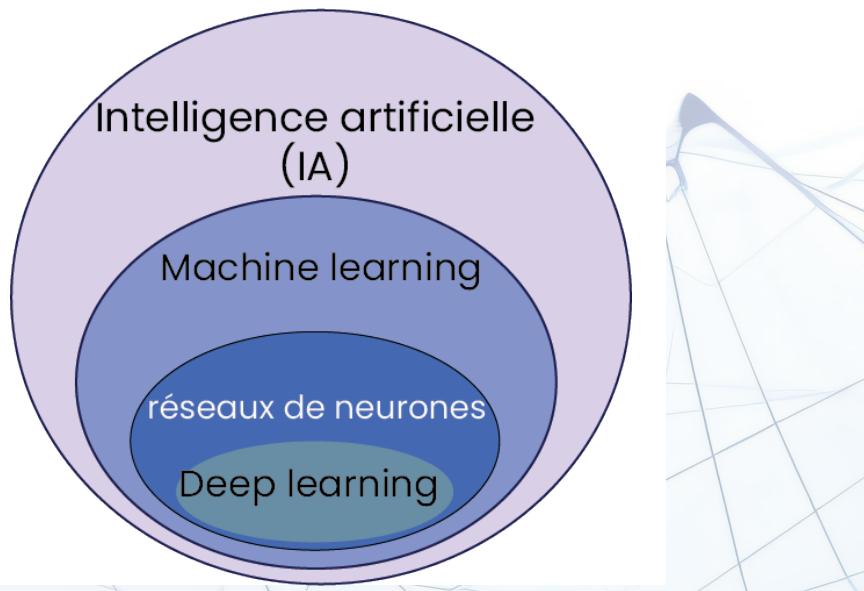


Schéma avec les notions d'IA imbriquées

La base de l'IA est centrée sur les modes d'apprentissage, non équivalents mais imbriqués (cf fig) automatiques (*machine learning*) ou profonds (*deep learning*). Le *machine learning* est une approche fondée sur des analyses statistiques permettant aux ordinateurs d'améliorer leurs performances à partir de données, et à résoudre des tâches sans être explicitement programmées pour celles-ci. En fonction de la présence ou non des cibles, les apprentissages peuvent être classifiés en plusieurs types : supervisé, semi-supervisé, non-supervisé ou par renforcement.

Le *deep learning* est un sous-ensemble du *machine learning* utilisant les réseaux de neurones pour mimer le processus d'apprentissage du cerveau humain. Plusieurs différences majeures séparent ces deux concepts. Le *deep learning* requiert de plus larges volumes de données d'entraînement, mais apprend de son propre environnement et de ses erreurs.

Mais l'IA n'est ni réellement intelligente, ni purement artificielle : elle est structurée par des chercheur·euse·s, ingénieur·e·s, développeur·euse·s et alimentée par des travailleur·euse·s. Et comme toute technologie, elle est mise au service d'objectifs qui ne sont pas neutres, mais politiques, toute la question étant de savoir qui décide de ces objectifs et au bénéfice de qui.



Les banques centrales et le nécessaire changement de politique monétaire

La période récente nous fait revivre des événements dont seuls nos aînés ont encore peut-être la mémoire : l'inflation.

© photoschmidt - stock.adobe.com // CGT Finances



Loin est la période où le gouvernement luttait contre l'inflation « à deux chiffres » (supérieure à 10%), où les hausses de prix pouvaient entraîner également une demande de biens avant que les prix de ces derniers n'augmentent, mais où les gouvernements cherchaient aussi dans une logique libérale à compromettre le pouvoir d'achat pour juguler cette inflation.

Aujourd'hui, les causes de l'inflation ont évolué. Elle n'est pas monétaire comme le prédirait la doxa néoclassique ; elle n'est pas due non plus à la demande qui serait excessive. Il s'agit bien de l'offre qui fait défaut.

Mais de toutes les manières, la réponse politique reste invariablement et tristement la même : la Banque Centrale Européenne (BCE) relève ses taux d'intérêt. En moins d'un an, le taux de dépôt qui fait référence est passé de -0,5% à 3,5%,

avant une nouvelle hausse fin juillet. En effet, pour la neuvième fois d'affilée, la BCE a décidé de relever ses principaux taux directeurs ce jeudi 27 juillet 2023. L'institution européenne a porté son taux de dépôt à 3,75 %.

En zone euro, entre avril 2022 et avril 2023, les prêts immobiliers de plus de 10 ans ont, en moyenne, augmenté de 1,6% à 3,1%. Cela n'est certainement pas prêt de s'arrêter.

Les risques sur la croissance sont alors importants, et chacun mesure le rôle essentiel que jouent les banques centrales dans toute politique monétaire, mission qui lui est dévolue.

Le risque d'une hausse prolongée des taux est alors de faire subir un choc à l'économie à plusieurs niveaux.

D'abord, le renchérissement du crédit va diminuer la demande des ménages qui subiront le double effet du

renchérissement du crédit et de la baisse du revenu réel (car on ne laisse pas le pouvoir d'achat rattraper l'inflation).

Ensuite, le renchérissement du crédit va diminuer l'investissement des entreprises, surtout si le calcul est fait que tout investissement, pour être productif, doit avoir un rapport supérieur à celui du crédit consenti pour le réaliser.

Or, des solutions alternatives existent. Au lieu de laisser les pays s'enfoncer dans une crise, la politique monétaire peut être utilisée à tout autre escient.

D'abord, la BCE n'impose aucune condition aux banques qu'elle refinane. En cela, elle respecte un principe de neutralité par rapport au marché. Rien ne l'y oblige, mais ces dispositions n'empêchent en rien la spéculation par les organismes financiers ou les grands groupes, limitant l'investissement productif ou écologiques ou faisant courir des risques de crise financière aux pays.

Pourtant, les banques commerciales doivent toujours se refinancer auprès des banques centrales, car par la politique monétaire, la régulation finale doit s'effectuer par ces dernières.

Une des premières pistes serait la modulation des taux. Ainsi, pour un prêt qui serait réellement dédié à l'investissement, le taux accordé par la BCE pourrait être préférentiel, comme pour la transition écologique (aide à l'isolation,...).

Ensuite, toute banque cherchant à se refinancer doit donner des « collatéraux »



(un collatéral en finance est une garantie que l'on apporte en échange d'un prêt comme un titre de créances par exemple). La BCE pourrait établir une liste des collatéraux acceptés, et surtout des collatéraux refusés, comme par exemple les titres de grands groupes forts émetteurs de CO₂. Cela obligerait les banques commerciales qui se refinanceraient à choisir avec soin les sociétés qu'elles financeront avant d'accepter leurs titres de créances en échange.

Enfin, un des grands outils de politique monétaire des banques centrales sont les réserves obligatoires. Par décret, une banque centrale peut demander à chaque banque commerciale de déposer en son sein un taux de liquidité qu'elle fixe. En fonction de ce taux, les banques commerciales sont précisément plus ou moins forcées de se refinancer auprès de leur banque centrale. Ainsi, si ce taux est élevé, une banque commerciale verra son besoin de liquidité augmenter, puisque la quantité déposée auprès de la banque centrale ne peut pas être utilisée (c'est le principe de l'obligation de dépôt). Or, les banques centrales appliquent un taux de réserves obligatoires uniformes pour toutes les banques. Elles pourraient ainsi appliquer des taux de réserves obligatoires différenciés en fonction du bilan des banques commerciales, en favorisant celles qui mettent en avant l'investissement, la transition écologique, l'accès au logement.... Ces banques seraient alors privilégiées en bénéficiant de plus de liquidités.

En période de crise, les banques centrales ont également adopté une politique de « quantitative easing », c'est à dire un assouplissement monétaire. Cela s'est alors traduit par une création massive de liquidités qui a inondé le marché. La conséquence la plus importante a été le rachat d'obligations émises par des acteurs publics, comme des entreprises. Mais il a été montré que les principaux bénéficiaires ont été les secteurs les plus polluants de l'économie. Une réforme de cette politique est donc nécessaire et doit être orientée. Malgré de timides essais de la BCE pour « verdier » sa politique monétaire, ces avancées restent largement insuffisantes.

Cela nous amène à d'autres alternatives pour prendre en compte les réalités comme le changement climatique. A cet égard, il faudrait que la réglementation financière elle-même prenne en compte les nouvelles contraintes écologiques. Les risques climatiques doivent ainsi être intégrés dans les stratégies financières et les flux financiers orientés résolument vers les activités à faibles émissions de carbone.

De même, en observant que les marchés sont dans l'incapacité de financer la transition écologique, il pourrait revenir aux banques centrales d'effectuer cet effort par de la création monétaire au bénéfice d'investissements publics directs et ciblés

vers la transition écologique par exemple. Dans ce cadre, le recours aux intermédiaires financiers publics (comme les banques publiques d'investissement et les banques publiques de développement) pourraient constituer un deuxième niveau d'aide à l'investissement de transition.

Pour que ces changements soient efficaces et voient effectivement le jour, des changements profonds doivent être consentis et opérés en matière de politique monétaire. Dans les années qui ont suivi l'après-guerre, il a été montré qu'une politique monétaire ne peut être efficace que si l'on utilise un instrument au service de chaque objectif fixé (ainsi, il doit y avoir autant d'instruments que d'objectifs). D'autre part, chaque instrument de politique monétaire doit être utilisé pour l'objectif pour lequel il est le mieux adapté et le plus efficace. Force est de constater que cette règle n'a pas été utilisée dans les décennies passées, ce qui explique aussi les échecs des politiques monétaires face notamment aux crises qui sont apparues.

Les banques centrales ont pourtant un rôle essentiel à jouer. Mais pour leur permettre ces changements, des réformes politiques doivent être envisagées. Il faut d'abord donner aux banques centrales les moyens d'accorder leurs instruments avec les objectifs économiques. Pour ce rôle de combinaison des politiques économiques, une coordination est nécessaire entre les aspects monétaires, budgétaires et fiscaux et peut être permis par une planification de ces politiques.

Pour arriver à ces changements, il semble alors nécessaire de revoir la gouvernance de la BCE en Europe pour en assurer le contrôle social. Le statut de la BCE centré autour du pacte de stabilité doit impérativement évoluer. Pour cela, il faut lever les obstacles politiques et institutionnels européens.



omune - stock.adobe.com // CCT Finances



Se former pour être pleinement CGT

La question de la formation syndicale est aujourd’hui une urgence liée à la fois à la situation complexe que nous connaissons (aussi bien au ministère des finances qu’en tant que citoyen), mais aussi avec la mise à mal de nos organismes de concertation et la mise en place des Comités Sociaux d’Administration et formation spécialisée.

Type de stage	Militants concernés	lieu	Période
Formation CSA (Comité social d’administration)	Elu-e-s des CSA	Région ou rassemblement de département	1er semestre
Formation Spécialisée	Elu-e-s formation spécialisée	Région ou rassemblement de département	Sur toute l’année 2024
Formation Action Sociale	Elu-e-s des CDAS	Région ou rassemblement de département	Sur toute l’année 2024
Formation de formateur /formatrice Fédération/ UFSE	Militant-e-s souhaitant devenir formateur/formatrice pour la CGT	Montreuil	Juin 2024
Formation économique 3eme semaine de branche	Militant-e-s souhaitant acquérir ou perfectionner leurs connaissances économiques en lien avec les missions du ministère.	Montreuil	2eme semestre 2024
Journée d’étude « les dirigeant.es et les violences sexistes dans la CGT	Militant-e-s souhaitant comprendre les enjeux de ces situations	A définir	2eme semestre 2024
Journée d’étude ou formation syndicalisation	Tous les militant-e-s	A définir	En construction

Il y a nécessité aujourd’hui pour tous les syndiqué.e.s CGT d’être formé.e.s à minima en suivant la formation « s’impliquer dans la CGT » d’une durée d’une journée à réaliser sur le lieu de travail. Cela permet à chaque syndiqué.e de connaître la maison CGT et de comprendre les enjeux d’une CGT forte. Adressez vous à votre section syndicale pour voir comment la mettre en œuvre. Il y a nécessité aussi pour les militant.e.s de se former CGT c'est-à-dire en interprofessionnel avec les stages

« participer » et « développer » la CGT, afin de confronter nos réalités avec celles d’autres secteurs du public et du privé. Cela n’exclut pas les formations internes aux syndicats et à la fédération mais c'est complémentaire.

Vous trouverez ci-dessus le plan de formation syndicale de la Fédération, validé par la direction fédérale. D’une manière générale nous n’avons pas fixé de dates pour ces différentes formations.

Nous enverrons pour chaque formation une note aux militant.e.s 2 mois avant minimum.

A contacter : Pour les CDAS c.leveille@cgtfinances.fr pour les autres formations : formationsyndicale@cgtfinances.fr



Le syndicat UGICT CGT Monnaie de Paris mobilisé et solidaire dans la lutte !

Le jeudi 16 novembre, une délégation du syndicat UGICT-CGT Monnaie de Paris a été reçue par la fédération des finances.

Celle-ci était composée de : Sylvie JUVENAL, Chargée de conservation à la Monnaie de Paris ; Samir OUARI, Chef d'atelier et responsable du traitement de surface (galvanoplastie) sur le secteur parisien ; Stéphane PATIE, trésorier de l'UGICT-CGT de la Monnaie de Paris et David FAILLENET, délégué syndical de l'UGICT-CGT de la Monnaie de Paris.

Au cours de la lutte contre la réforme des retraites, une collecte à l'initiative de l'UGICT CGT Monnaie de Paris

a atteint plus de 2000€. le syndicat a décidé de concrétiser cette action par la signature d'un chèque de 2000€ au fond de solidarité de la CGT.

Nous remercions les camarades à travers cet acte d'engagement.

Cette journée a été l'occasion d'un temps d'échange entre Alexandre DERIGNY, Secrétaire général de la fédération, Sofiène MOUMEN, Secrétaire général-adjoint du Syndicat CGT Banque de France et la délégation UGICT CGT Monnaie de Paris conduite par David FAILLENET. De nombreuses problématiques communes entre la Monnaie de Paris et la Banque de France ont ainsi été

définies.

Les thèmes majeurs de la discussion ont porté sur les interrogations quand à l'avenir du cash et sur la pérennité du contrat social proposé par l'État au sein de ces deux grandes institutions. Cette discussion a permis de développer des perspectives communes et des pistes de travail pour l'avenir.



Les amiantés du Tripode

La BD sort le 16 novembre, vous pouvez la commander dans votre librairie préférée !

Une bande dessinée Les amiantés du Tripode sortie le 16 novembre 2023, co-éditée par l'association Solidarité Tripode et le Centre d'histoire du travail raconte le combat mené par des agent.e.s de l'Etat depuis plus de 40 ans. Trois dessinateurs et une dessinatrice ont mis cette histoire en images.

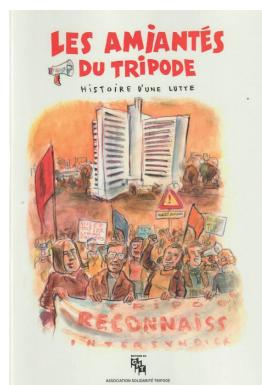
Dans le Tripode à Nantes, 1800 salarié.e.s ont été exposé.e.s entre 1972 et sa destruction en 1992.

Ils et elles étaient surtout des agents des Finances, de l'Insee et des Affaires étrangères. Aujourd'hui, les études ont démontré que leur espérance de vie était raccourcie par rapport à des collègues non exposés. Sournoises, les maladies peuvent mettre de longues années avant de se déclarer.

La bande dessinée retrace le combat de ces agent.e.s et de l'intersyndicale, les avancées obtenues : le suivi médical, le préjudice d'anxiété...

Actuellement ils et elles se battent encore pour qu'une 3ème étude épidémiologique soit lancée...

Retrouvez toutes les informations sur le site : <https://www.les-amiantes-du-tripode.fr/>





Congrès INSEE

Le 23ème congrès du syndicat national CGT Insee s'est tenu du 23 au 26 octobre 2023 à Lyon.

Il a rassemblé plus d'une quarantaine de congressistes et a accueilli Alexandre et Stéphane de la fédération.

Ce congrès a été l'occasion pour le syndicat de se retrouver « en vrai » après la longue période de réunions en visio qui ont suivi la pandémie. C'est ainsi que de nouveaux et nouvelles camarades ont pu faire connaissance et partager leurs analyses des actions à mener dans les années à venir.

Le rapport d'activité a permis d'analyser nos difficultés de fonctionnement, avec des frustrations sur les dossiers que nous n'avons pas la force de traiter. Mais faire le bilan de quatre années d'activités montre aussi tout ce qui a pu être fait : participation active lors des mouvements retraites, sur les travaux (informatique, Sirene, variable RP...), sur la défense des libertés individuelles, les carrières, les rémunérations des enquêtrices...

Un atelier présenté par Jean-Marie Pernot et Alexandre Derigny a lancé les débats sur militantisme et autour du travail intersyndical, et de notre positionnement revendicatif dans un contexte difficile. Le travail sur de bonnes conditions de militantisme doit être permanent et nous distinguer de ce qui existe dans le monde du travail. Même si nous n'échappons pas à un stress certain au syndicat, nous devons nous préserver pour continuer la lutte !

Certains sujets ne concernent pas que l'Insee : difficulté à réaliser un service au public de qualité avec une baisse constante des effectifs, ce qui aboutit à une détérioration des conditions de

travail. Le développement des emplois contractuels avec ce que cela induit de précarisation. Et la persistance des salaires faibles pour les plus précaires de l'Insee, les enquêtrices, où les inégalités femmes/hommes sont flagrantes.

Sur les conditions de travail nous comptons nous appropier les « formations spécialisées » après la suppression des CHSCT : télétravail, bâtimentaire, amiante... autant de domaines à creuser et où les mobilisations sont également possibles ! D'autres points ont donné

lieu à des échanges : l'abandon de notre compte X (twitter), l'écriture inclusive. Un groupe de travail est à venir sur l'intelligence artificielle.

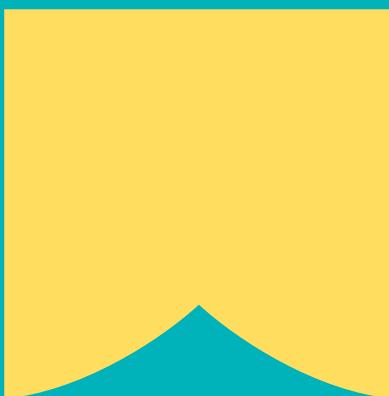
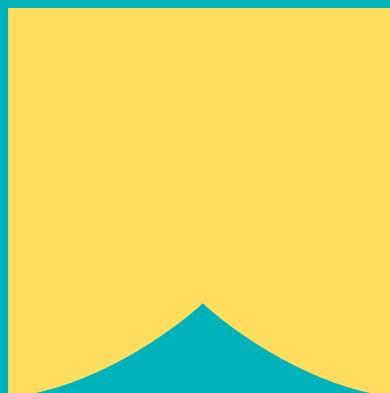
Au final la nouvelle commission exécutive a été élue à l'unanimité ainsi que Zouza Hontangs et Yohan Baillieul réélu.e.s au co-secrétariat général. Un beau congrès où le contexte difficile n'a pas empêché une bonne humeur contagieuse et le respect entre camarades !





La seule mutuelle référencée
de votre ministère

Quand on a plusieurs vies,
on attend de sa mutuelle
qu'elle les protège toutes



Santé



Prévoyance



Maintien de salaire



Action sociale



Services



mgefi.fr